

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-n°232-S

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de **l'Entreprise SED TRAVAUX PUBLICS – 2 rue Roland Sergeant – PONT à VENDIN (62890)** qui souhaite réaliser des travaux de terrassement et d'accordement pour la pose de fourreaux – **Rue James Tobin** (Parc du Luc) à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

A partir 16 septembre 2024 et pour une durée de 10 jours, **l'Entreprise SED TRAVAUX PUBLICS** est autorisée aux travaux mentionnés ci-dessus, rue James Tobin (Parc du Luc) à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- interdiction de stationner

#### Article 3.

**Les services de l'Entreprise SED TRAVAUX PUBLICS se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.**

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur **l'Entreprise SED TRAVAUX PUBLICS**
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 10 septembre 2024

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 13 septembre 2024

Jean-Michel SZATNY

